

Le dernier outrage : des petites pièces romaines sur les yeux

Tarquinio LADU

Docteur en Médecine et Chirurgie et en Sciences politiques.

Délégué Régional du Centre International de Sindonologie de Turin pour la Sardaigne

« **D**ès que fut avancée l'hypothèse que sur les yeux du Christ furent placées des pièces, la nouvelle a fait le tour du monde et maintenant il n'y a vidéocassette ou émission télévisée ou livre sur le Saint Suaire qui ne représente, en le défigurant, le visage du Christ, négatif, marqué d'un cercle pour indiquer le point avec l'empreinte, entièrement invisible, de la pièce sur l'oeil droit. »¹

Par ces mots, le prêtre salésien, Don Luigi Fossati, historien renommé du Saint Suaire, stigmatisait la conduite des savants qui, à partir de MM. Jackson, Jumper, Mottern et Stevenson² pour continuer avec le père Filas³, avec le professeur Tamburelli⁴, non cité, et avec M. Moroni⁵, ont eu l'audace de soutenir la susdite hypothèse qui, selon les résultats des études plus récentes, menées par l'équipe coordonnée par Messieurs Bollone et Balossino (respectivement professeurs de médecine légale et d'informatique à l'Université de Turin) risque de devenir plus que fondée, une thèse convaincante.

Ces deux savants, en effet, ont pu découvrir sur l'arcade sourcilière gauche l'empreinte d'un lepton qui porte l'inscription TIBEPIOY (Tiberiou). KAICAPOC (Caisaros) LIS (seizième année). Cette nouvelle a été annoncée au mois de Juillet de l'année dernière par les médias.⁶

A l'Abbé Fossati, a commencé à répondre Moroni⁷, numismate expérimenté, en utilisant avec un grand soin les données techniques offertes par les découvertes archéologiques même très récentes concernant la découverte de petites pièces à l'intérieur d'anciennes tombes et d'ossuaires hébraïques et situées à l'intérieur du crâne ou dans ses proximités.

« Je n'ai aucune intention de porter des vases à Samos, parce que je suis très loin d'être un... faïencier, mais je désire porter ma contribution pour tâcher de démêler l'écheveau des petites pièces sur les yeux. »

Les évangélistes racontent que Jésus, après l'arrestation dans le jardin de Gethsémani, fut amené chez les grands prêtres Anne et Caïphe et, ensuite, soumis au jugement du Sanhédrin, qui l'estima coupable de blasphème, et par conséquent, digne de mort⁸.

Cependant, puisque les Romains conquérants avaient gardé pour eux-mêmes le « *ius gladii* », les grands prêtres, tout le Sanhédrin et les Anciens se trouvèrent forcés de remettre le procès au gouverneur Ponce-Pilate, auquel, en effectuant un véritable escamotage, ils le présentèrent non pas comme blasphémateur, mais comme fauteur de troubles du peuple et donc hostile à Rome.

A partir de ce moment la « *quaestio* » passe, par compétence, au magistrat romain, qui, ne trouvant dans l'accusé rien d'assez grave pour lui mériter la peine de mort et en voulant relâcher Jésus, décida de le punir durement pour le remettre ensuite en liberté ; c'est pourquoi il le livra aux soldats pour le flageller.

Les tortionnaires, « *more Romanorum* », ne s'en tinrent pas à compter les coups⁹ et, le « travail » achevé, ils prirent une minute de repos, peut-être en pensant gagner la sympathie de leurs supérieurs : ils mirent sur Jésus un manteau de pourpre et, ayant tressé un casque d'épines, ils lui posèrent sur la tête ; puis, en fléchissant les genoux, se prosternaient devant Lui, Le saluaient comme roi des Juifs, le giflaient, crachaient sur lui et, enfin, lui frappaient la tête d'un roseau (Marc 15,1619). C'est à peine le cas de remarquer que non seulement les prophètes, mais pas même Jésus, n'avaient annoncé à l'avance son couronnement d'épines (Mt. 16,21 ; 17, 22-23 ; 20,1719 ; Mc 8,31; 9,31; 10, 3334; Lc 9,22-44 ; 19, 32-33).

Cette indigne scène, véritable outrage à la dignité de l'accusé, par surcroît effectué en allant bien au-delà des ordres de Pilate, m'a poussé à supposer comme cause de mort de l'Homme du Saint Suaire une hémorragie cérébrale (apoplexie ou « *ictus* »)¹⁰ avec en conséquence un tamponnement cérébral.

De toute façon, Pilate céda aux pressions de la rue en émeute, qui demandait la libération de Barabbas et la crucifixion de Jésus, qui, chargé du « *patibulum* », fut conduit au Calvaire et là supplicié.

Normalement, les corps des crucifiés étaient jetés dans une fosse commune¹¹, mais le juge pouvait, après la constatation de la mort du condamné, accorder à quiconque le demandait, de procéder à son ensevelissement, qui devait s'effectuer sans manifestations éclatantes de chagrin ; de plus le corps du défunt ne pouvait subir au-

cune espèce de préparation, il devait être enseveli tel qu'il était.

Cette cérémonie aussi se déroulait sous la vigilante surveillance des soldats romains, qui, comme dernier outrage, posèrent sur les yeux du défunt des petites pièces frappées au coin par leur gouverneur, en l'honneur de l'empereur Tibère César : pour Celui qui s'était déclaré roi, cela était le comble de l'humiliation, mais pour les savants de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, si le fait est confirmé, il se révélera une donnée de valeur scientifique inestimable parce qu'il permettra de faire remonter le Saint Suaire à la 16^{ème} année de l'empire de Tibère César, c'est-à-dire vers les années « trente » de notre ère et cela accrédi-terait son authenticité.

Permettez-moi d'exprimer mon plus profond étonnement de ce qu'un historien tel que le Père Fossati, qui a passé sa vie à cataloguer des preuves pour attester l'authenticité du Saint Suaire, aujourd'hui cherche un refuge dans l'intervention d'une force supérieure, c'est-à-dire dans le miracle, pour confirmer l'hypothèse que « ... comme Jésus manifesta aux trois apôtres privilégiés, sa divinité dans l'étonnante lumière de la Transfiguration, Il put manifester de la même façon dans la lumière, sa divinité au moment de la Résurrection¹². »

A ce propos, j'aime mentionner ce que le père Pier Giuseppe Ottaviano S.D.B., en commémorant le père Antonio Tonelli, lui aussi salésien, affirmait dans l'Appendice C¹³, concernant la genèse des empreintes du Saint Suaire : « Après avoir déjà écarté l'hypothèse picturale, je passerai (c'est le Père Tonelli qui écrit) en revue les principales hypothèses proposées :

1) Une hypothèse très commune et répandue attribue l'image à un miracle : bien entendu à un vrai miracle dans le sens théologique. A ce sujet, il convient de bien distinguer :

- a) les phénomènes immédiats, d'où naquit l'impression de l'image sur la toile (c'est-à-dire les phénomènes extérieurs au corps de Jésus) ;
- b) les phénomènes produits dans le corps de Jésus pendant la Passion et après la mort, mis en rapport avec la formation de l'image.

« Si l'on ne considère que les premiers, il faut conclure en faveur du pur naturel. Une image sans dessin, négative (comme toutes les empreintes naturelles), qui reproduit avec un réalisme absolu l'empreinte du cadavre d'un supplicié et qui est en outre parfaitement analogue à un négatif photographique, ne semble pas présenter les caractères du miracle, parce qu'elle est facilement explicable comme empreinte naturelle de nature chimique ; de plus expérimentalement, on peut obtenir des empreintes analogues. Il est bon de ne pas recourir au miracle, si ce n'est quand un fait ne peut trouver une explication naturelle.

« Mais pour la formation de l'empreinte, fut certainement nécessaire une action émanant du corps de Jésus, et pour cela il faut aussi considérer les phénomènes qui

s'étaient produits dans le Corps de Jésus mort, pendant son ensevelissement. Furent-ils naturels ou préternaturels ? Entièrement ou partiellement ? Le jugement est à l'Eglise ! Avant ce jugement, il nous est permis de rechercher si l'action émanant du corps de Jésus peut rentrer dans les limites des lois naturelles ou non.

« A propos de cette hypothèse, je ferai remarquer que dès le début de sa passion, Jésus s'abstint de toute manifestation miraculeuse et laissa aux hommes, libre pouvoir sur son Corps. Lui-même le dit "Haec est hora vestra et potestas tenebrarum." Il est à présumer qu'il a donné libre cours à la nature.

« En outre, il ne faut pas croire que la dignité du Saint Suaire diminue, s'il est oeuvre naturelle, plutôt qu'oeuvre miraculeuse. La nature est fille de Dieu et opère selon les lois dictées par le Créateur ; les effets qu'elle produit ne nous remplissent pas d'étonnement et de stupeur parce que nous les voyons continuellement et l'habitude les a dépréciés à nos yeux : « assiduitate viderunt » ; tandis que le miracle étonne les hommes « quia rarum est » ; mais Nature et Miracle sont tous les deux oeuvres de Dieu sur des plans différents. De cette façon s'exprime saint Augustin (Tract. XXIV in Johannem) en comparant le miracle de la multiplication des pains et la naturelle multiplication du blé dans les moissons des champs.

« Il n'y a même pas d'arguments théologiques en faveur : la tradition se tait ; mais l'Eglise ne s'est pas prononcée ; dans l'Evangile, en outre, rien ne se trouve qui oblige à croire que le corps de Jésus, avant la Résurrection, a été sujet à des phénomènes préternaturels...

« On a attribué la formation des empreintes à de la matière et à des processus naturels ; mais quand l'on pense à l'inusité processus naturel qui les engendra et l'on considère toutes les circonstances qui furent nécessaires pour leur réalisation, on ne peut se passer d'admirer la Providence qui disposa, dosa et guida tout, pour imprimer sur le lin le document matériel de la passion de Jésus, dans le but évident de rappeler perpétuellement à notre esprit la considération de la Passion de l'Homme-Dieu et de nous encourager à l'amour pour Lui.

« Et s'Il attendit notre époque pour nous manifester ses traits, cela doit être dans un but providentiel : adresser à l'humanité présente, paganisante et avide de jouir, une plus insistante invitation au sacrifice et à la mortification de l'égoïsme et donner une orientation plus certaine de la vie vers les problèmes de l'esprit et de l'éternité. »

D'après ce texte, il apparaît que, si le Saint Suaire est l'oeuvre d'une intervention personnelle de Dieu, c'est-à-dire un miracle, alors il ne reste qu'à le plier ou l'enrouler derechef, sans même s'inquiéter autant qu'il le faudrait, pour sa conservation, car on n'est pas capable de répéter le miracle de la Résurrection, même pas pour satisfaire notre curiosité de connaître quelle sorte de « radiation » a causé la formation des empreintes qu'on admire sur Lui.

De toute façon, si Jésus a voulu utiliser sa divine puissance pour nous laisser la « trace » de sa Passion, ce ne sera certainement pas à moi de critiquer ses actes, du

moment que je ne pourrais le faire qu'a posteriori, et Lui, qui est Dieu, était et est très libre de faire ce qui pour ce but lui convient davantage. Cependant je remarque que, en ce cas-là, je me trouverais hors de position et je me sentirais presque offensé, parce que m'ayant doté d'intelligence et de raison, Il ne me permet pas de les utiliser pour la recherche de la Vérité, qui, quelle étrange coïncidence, correspond à sa Personne même !

Toute autre chose, au contraire, serait si Lui, en utilisant des lois et des forces de la nature, qu'Il connaît bien pour en être le Créateur, nous tenait en échec, en nous faisant avancer dans la conquête de la Vérité, même s'Il nous fait suer sang et eau ; alors l'appel à l'humilité

adressé aux savants serait accueilli avec sérénité, puisque personne, qui soit dans son bon sens, ne devrait avoir beaucoup de difficulté à reconnaître être limité « *in pondere, mensura, tempore et...scientia !* »

Un fait est certain : le Saint Suaire n'est pas, comme Rodante l'a dit¹⁴, le résultat d'un flash de lumière solaire, car la lumière du soleil, dans cette tombe fermée d'un rocher, scellée (et surveillée) ne pouvait entrer ! C'est vrai, au contraire, que de cette tombe, dans la radieuse matinée de Pâques, sortit, triomphateur, le Soleil qui éclaire tous les hommes : « *La science est science mais il faut savoir l'utiliser !* » disait don Ferrante (cf. A. Manzoni - I promessi sposi). ■

Notes

- 1) Le Fossati : Due letture discutibili della realta della Sindone: le monete sugli occhi e la datazione radiocarbonica, en « Collegamento pro Sindone », janvier-février 1996, pp.7-8.
- 2) J.P. Jackson, E.J. Jumper, B. Mottern, K. Stevenson : The three dimensional image on Jesus' burial cloth.en «Proceeding of the United States Conference of research on the Shroud of Turin», Albuquerque, Holy Shroud Guild, Bronx - N.Y. 1977 E.J. Jumper, J.P. Jackson, K. Stevenson : Images of a coin on a burial cloth? en «The Numismatist», 91, 1978.
- 3) F.L. Filas : The dating of the Shroud of Turin from coins of Pontius Pilate, second edition, AZ: Cogan, Youngtown 1982.
- 4) G. Tamburelli : L'impronta sindonica della moneta rilevata dal computer, en « Sindon» n.34, C.I.S., Turin, décembre 1985
- 5) M. Moroni : L'Uomo della Sindone morì sotto Ponzio Pilato, en « La datazione della Sindone Atti del V Congresso Nazionale di Sindonologia », par les soins de Tarquinio Ladu, Edit. Edicar Service, quartucciu (Cagliari) 1990.
- 6) Cf. « Famiglia Cristiana » année LXVI, n.30 du 24 Septembre 1996, p. 51.

- 7) M. Moroni : Ancora una moneta nel teschio ! en «Collegamento pro Sindone», novembre-décembre 1996, pp. 31-44.
- 8) Cfr J. Blinzer : Der Prozes Jesu, ed. Verlag F. Pustet, Regensburg, 1960, par la traduction de M.A. Colao Pellizari : Il processo di Gesù, ed. Paideia, Brescia, 1966; A. DESSY : Gesù davanti al Sinedrio e al giudice romano, en « Sindon », XXV, n.32, décembre 1983 ; G.P. Scanu ; Il processo penale nelle province romane, en "Sindon" N.S., VI, n.7, juin 1994.
- 9) Cfr. T. Ladu Le colate di sudore di sangue nella Sindone di Torino, en « L'identification scientifique de l'Homme du Linceul, Jésus de Nazareth » Actes du Symposium Scientifique International, Rome 1993, ed. F.X. de Guibert, Paris, 1995.
- 10) T. Ladu : Gesù è morto per emorragia cerebrale? en « Voce serafica della Sardegna » LXXXIV, n.3, mars 1995.
- 11) cfr. A. Dessy : La sepoltura dei crocefissi, en « Sindon » N.S.I.n.I, juin 1989.
- 12) L. Fossati, o.c., p.22.
- 13) P.G. Ottaviano S.D.B. : Don Antonio Tonelli, en « Sindon », n.8, avril 1962, pp.3 032.
- 14) S. Rodante : Un lampo di luce sulla Sindone ?, en « L'identification scientifique de l'Homme du Linceul, Jésus de Nazareth », cité note (9), pp. 259-264

The ultimate outrage ; the coins on the eyelids

By reference to the Gospel texts themselves, the author will disprove the argument of those who reject the possibility of such a thing happening to the Man of the Shroud, either for reasons of a religious nature, or for political reasons. Several factors produced by forensic medicine concerning the marks of the Holy Face will also be put forward.